



PISCINE MUNICIPALE JEAN MARET
Quartier la Ferrage – 06140 VENCE

ATTESTATION

La compétence sera validée à partir de la réussite à l'épreuve suivante :

- plonger ou sauter,
- se déplacer sur 20 mètres en nage ventrale et revenir en nage dorsale,
- aller chercher un objet lesté à une profondeur supérieure ou égale à 1m80 et le ramener à la surface,
- se stabiliser 10 secondes.

Je soussigné(e)

Atteste que Ma réussi à l'épreuve.

Fait à Vence, le

Le Maître Nageur,